

ACTION URGENTE

MACÉDOINE. DES CENTAINES DE PERSONNES SONT DÉTENUES ILLÉGALEMENT DANS DES CONDITIONS INHUMANES

Des centaines de réfugiés, demandeurs d'asile et migrants de tous âges sont illégalement maintenus en détention au Centre d'accueil pour les étrangers « Gazi Baba » à Skopje, la capitale macédonienne. Cet établissement est surpeuplé et les conditions qui y prévalent sont inhumaines et dégradantes, l'accès à des installations sanitaires et à des soins de santé dignes de ce nom étant extrêmement limité. Des personnes sont parfois obligées de dormir par terre. Elles ne bénéficient d'aucune aide ni protection juridique.

La plupart d'entre elles, dont des familles entières, fuient le conflit armé en Syrie et sont privées de liberté pour que les autorités puissent confirmer leur identité, mais aussi afin que ces personnes témoignent dans le cadre de procédures engagées contre des passeurs. Dans certains cas, elles font l'objet d'une détention arbitraire durant des mois, parfois pendant plus de six mois, sans avoir la possibilité de contester leur privation de liberté devant la justice.

Amnesty International a reçu des informations, directement ou non, mettant en lumière les conditions de vie inhumaines et dégradantes à Gazi Baba. Ce centre peut officiellement accueillir de 120 à 150 personnes. Selon un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, quelque 200 personnes sont généralement détenues dans ces locaux délabrés. D'autres sources indiquent que jusqu'à 350 personnes ont parfois été incarcérées dans ce centre. Malgré ses nombreuses demandes en ce sens, Amnesty International n'a jamais été autorisée à se rendre dans cet établissement.

Les témoignages recueillis auprès d'anciens détenus, des éléments de preuve photographiques et des informations fournies par des organisations internationales ont confirmé que les conditions de détention dans ce centre surpeuplé sont terriblement inadéquates. Dans certains cas, des personnes ont dû dormir par terre, et l'accès à des installations sanitaires et à des soins de santé dignes de ce nom est extrêmement limité. De longues périodes de détention dans ces conditions constituent des traitements inhumains et dégradants. Le placement en détention automatique des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants est illégal, tandis que les mineurs, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés, ne doivent jamais être incarcérés pour des motifs uniquement en relation avec la migration.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez la ministre de l'Intérieur à mettre immédiatement fin à l'incarcération illégale de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants au Centre d'accueil pour les étrangers ;
- demandez-lui d'améliorer les conditions de détention pour les personnes dont l'incarcération est considérée comme légale, proportionnée et nécessaire au terme d'une procédure d'évaluation individuelle susceptible d'appel ;
- engagez la directrice des services d'asile à prendre immédiatement des mesures afin de donner aux personnes détenues au centre la possibilité de demander l'asile, et à garantir que leurs demandes fassent l'objet d'une évaluation équitable et individuelle.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 MAI 2015 À :

Ministre de l'Intérieur
Gordana Jankulovska
Ministry of Interior
Dimce Mircev 9.
1000 Skopje, Macédoine
Fax : +389 2311 2468
Courriel :
gordana_jankuloska@moi.gov.mk /
kontakt@moi.gov.mk

Formule d'appel : *Dear Minister, /
Madame la Ministre,*

Directrice des services d'asile
Bratka Dajanovska Milcevska
Ministry of Interior
Dimce Mircev 9.
1000 Skopje, Macédoine
Fax : +389 2311 2468
Courriel : kontakt@moi.gov.mk
Formule d'appel : *Dear Ms
Milcevska, / Madame,*

Copies à :
Responsable du secteur des affaires
frontalières et de la migration
Marinko Kocovski

Sector for Border Affairs and Migration
Dimce Mircev 9.
1000 Skopje, Macédoine
Fax : +389 2311 2468

Courriel :
marinko_kocovski@moi.gov.mk

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Macédoine dans votre pays. (adresse/s à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

MACÉDOINE. DES CENTAINES DE PERSONNES SONT DÉTENUES ILLÉGALEMENT DANS DES CONDITIONS INHUMAINES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Après s'être rendu plusieurs fois à Gazi Baba, le bureau du médiateur national a lui aussi déploré la longueur des détentions et les conditions de vie au Centre d'accueil pour les étrangers, ainsi que l'incarcération de mineurs, de femmes enceintes et de mères qui allaitent leur bébé. Lors de la dernière Journée internationale des migrants, le 18 décembre 2014, le médiateur a rappelé l'existence de normes internationales interdisant la détention de mineurs, et demandé qu'ils puissent bénéficier d'une véritable assistance sociale, médicale et psychologique.

En octobre 2014, des délégués du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants du Conseil de l'Europe se sont rendus dans le centre. La publication de leur rapport est prévue, si l'État y consent.

Chaque personne, y compris l'ensemble des migrants et des demandeurs d'asile, quel que soit son statut au regard de l'immigration, a droit à la liberté, et notamment à une protection contre les arrestations et les détentions arbitraires. Une présomption contre la détention doit être prévue par la loi. Aux termes du droit international, nul ne doit être privé de liberté, sauf pour des motifs établis par la loi et conformément aux procédures en vigueur. Le Comité des droits de l'homme a noté que pour ne pas être arbitraires, l'arrestation et le maintien en détention de travailleurs migrants et des membres de leur famille, notamment de ceux qui sont en situation irrégulière, doivent être (a) prescrites par le droit, (b) nécessaires dans les circonstances spécifiques du cas étudié et (c) proportionnées au but légitime qui est poursuivi.

Toute décision restreignant le droit des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile à la liberté doit toujours s'appuyer sur une évaluation détaillée et individuelle de la situation, y compris des antécédents de l'intéressé et du risque qu'il prenne la fuite, le cas échéant. Cette évaluation doit tenir compte de la nécessité et du bien-fondé de l'incarcération, en déterminant notamment si elle est proportionnée à l'objectif à atteindre. Par ailleurs, la personne concernée doit recevoir une décision raisonnée, dans une langue qu'elle comprend. À la connaissance d'Amnesty International, aucune de ces préoccupations et garanties n'a été dûment respectée en ce qui concerne les personnes détenues à Gazi Baba.

En janvier 2015, des délégués d'Amnesty International se sont rendus à Skopje mais n'ont pas été autorisés à voir l'intérieur du centre. Il leur a été permis de visiter le centre pour demandeurs d'asile de Vizbegovo, aux abords de la capitale. Une trentaine de demandeurs d'asile se trouvaient dans cet établissement qui a la capacité d'accueillir jusqu'à 150 personnes.

Personnes concernées : réfugiés, demandeurs d'asile et migrants se trouvant au Centre d'accueil pour les étrangers
Hommes et femmes